



La carte Nationale d'identité



Où me renseigner ?

Dans une mairie agréée.



Une mairie agréée, c'est une mairie équipée pour faire les demandes de carte d'identité.

Où faire ma carte d'identité ?

Dans une mairie agréée.



Comment faire ma carte d'identité ?

J'apporte des documents :



- un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.

Je demande à la mairie de **ma ville de naissance**.

Par courrier



Par internet

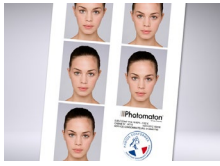


En me déplaçant





- 2 photos d'identité conformes



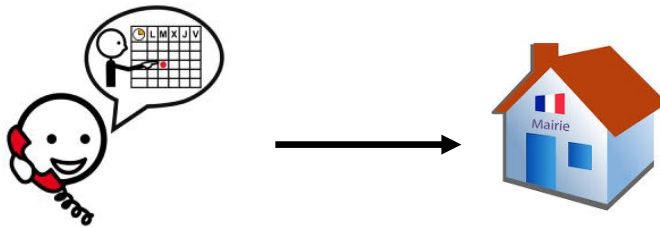
- un justificatif de domicile



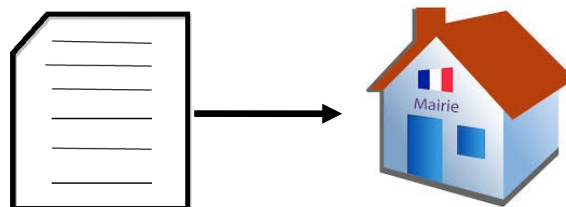
Le justificatif de domicile est un document officiel. Il donne mon adresse.

Le justificatif de domicile, c'est une facture d'eau, d'électricité, de téléphone, une quittance de loyer...

Quand j'ai tous les documents, je prends rendez-vous dans une mairie agréée.



Je vais à la mairie avec tous les documents.





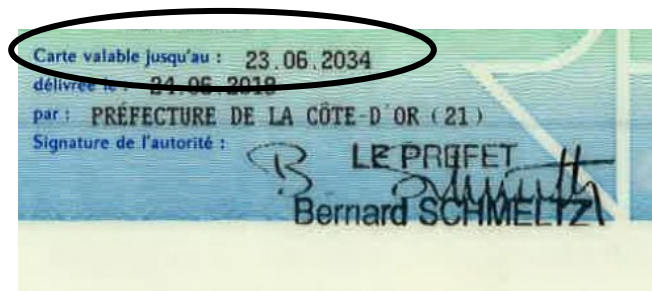
A la Mairie, je signe ma demande et je fais mes empreintes de doigt.



Quand faire ma carte d'identité ?

Quand elle est en fin de validité.

Je trouve la fin de validité au dos de ma carte.



La carte d'identité est valable 15 ANS.

La demande est **gratuite**.